

2010-019

# VILLE DE BRIANÇON



## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Le **mercredi 27 janvier 2010** à 19 h 00 le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni en séance publique dans la salle du 1<sup>er</sup> étage de la CCB, sous la présidence de **M. FROMM Gérard, Maire.**

### CONVOCAATION

Date	21/01/2010
Affichage	22/01/2010

### NOMBRE DES MEMBRES DU CONSEIL MUNICIPAL

En Exercice	Présents	Procurations et Absents
33	30	3

**Etaient Présents :** POYAU Aurélie, CIRIO Raymond, DAERDEN Francine, MUSSON Pascal, GUIGLI Catherine, DUFOUR Maurice, MARCHELLO Marie, MARCADET Didier, GUERIN Nicole, DJEFFAL Mohamed, JIMENEZ Claude, NICOLOSO Alain, PONSART Marie-Hélène, PROREL Alain, PETELET Renée, PEYTHIEU Eric, CODURI Laetitia, FABRE Mireille, AIGUIER Yvon, JALADE Jacques, BOVETTO Fanny, DAVANTURE Bruno, RAPANOEL Séverine, ESTACHY Monique, SIMOND Stéphane, FERRUS Christian, VALDENNAIRE Catherine, ROUBAUD Sabin, SEZANNE Philippe.

### **Etaient Représentés :**

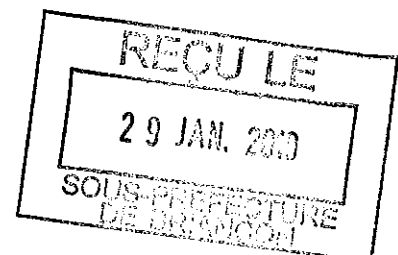
BRUNET Pascale pouvoir à POYAU Aurélie  
NUSSBAUM Richard pouvoir à VALDENNAIRE Catherine  
ESCALLIER Karine pouvoir à FERRUS Christian

**NUMERO : DIVERS 1**

**OBJET : DESIGNATION DU  
DIRECTEUR DE LA REGIE  
MUNICIPALE BRIANÇONNAISE DE  
STATIONNEMENT (R.M.B.S.)**

**Absents-Excusés :** BRUNET Pascale, NUSSBAUM Richard,  
ESCALLIER Karine

**Secrétaire de Séance :** DJEFFAL Mohamed



Rapporteur : Francine DAERDEN

Selon l'article L2221-14, alinéa 1<sup>er</sup> du Code Général des Collectivités Territoriales « *Les régies dotées de la seule autonomie financière sont créées, et leur organisation administrative et financière déterminée, par délibération du conseil municipal. Elles sont administrées, sous l'autorité du maire et du conseil municipal, par un conseil d'exploitation et un directeur désignés dans les mêmes conditions sur proposition du maire* ».

Selon l'article R2221-67 du Code Général des Collectivités Territoriales « *Le Maire nomme le directeur désigné dans les conditions prévues à l'article L. 2221-14. Il met fin à ses fonctions dans les mêmes formes* ».

Considérant qu'il convient aujourd'hui de nommer un directeur dans ses fonctions ;

Considérant qu'en application des articles précités du Code Général des Collectivités Territoriales, le Conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- de désigner Monsieur René Pierre MEANO en qualité de Directeur de la Régie Municipale Briançonnaise de Stationnement et de demander sa nomination en cette qualité au Président de ladite régie.
- d'autoriser Monsieur le Maire, ou, en cas d'empêchement, un adjoint, à signer, au nom et pour le compte de la commune, toute pièce de nature administrative, technique ou financière nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

POUR : 33

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

NE VOTE PAS : 0

Et les membres présents ont signé au registre après lecture.

POUR EXTRAIT CERTIFIÉ CONFORME.

Le Maire  
  
Gérard FROMM  
MAIRIE DE BRIANÇON  
Hautes-Alpes

TRANSMIS LE 29 JAN. 2010

PUBLIÉ LE 29 JAN. 2010

NOTIFIÉ LE